



Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-deux octobre à 20 heures, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de la commune de St Germain le Fouilloux.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Marcel BLANCHET, Sylviane LÉPY, Éric GUÉRIN, Morgane ROUILLON, Jérôme BESNIER, Sonia LEBRETON, Jean-François CHESNE, Bérengère LOW, Grégory FERRON, Sandrine MONTEBAULT, Jean-Louis GEORGET, Marielle NEVEU, Arnaud PIGRÉE, Karine PICARD, Jérôme THOMAS.

Secrétaire de séance : Morgane ROUILLON

Approbation du PV du 08 septembre 2020

Présentation du bilan énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public par Stéphane LANDRÉ et Delphine GASTINEAU, conseillers en Energie Partagé à LAVAL AGGLOMERATION.

1 - JAVO : enquête publique et rapport d'activités 2019

☛ L'enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement et d'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux ou activités présentée par le syndicat mixte des bassins versants de la Jouanne, agglomération de Laval, Vicoin et Ouette (JAVO) pour des travaux dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques s'est déroulée du 02 au 16 octobre 2020.

Les travaux sont prévus, en partie, sur le territoire de Laval Agglomération et notamment sur la commune de ST GERMAIN LE FOUILLOUX qui de ce fait, doit émettre un avis sur le projet.

Vu le rapport du commissaire enquêteur,

Le conseil municipal émet un avis favorable sur cette demande d'autorisation environnementale.

☛ Rapport d'activités 2019 : le conseil municipal en prend acte.

2 - Avenant n° 1 au bail commercial LMA du 17/04/2018

Suite à l'installation de stores bannes en façade des cellules commerciales du salon de coiffure et de l'épicerie dont le coût de 5 000€HT est supporté par la SEM LMA, il convient de modifier le bail commercial afin d'en intégrer l'entretien.

Le conseil municipal :

- autorise la signature de cet avenant
- précise que tous les frais d'entretien et de réparations seront à la charge des occupants

3 - Rapport d'activités 2019 de Territoire d'Énergie Mayenne (TE53)

Le conseil municipal prend acte du rapport relatif à l'exercice 2019 présenté par Éric GUÉRIN, correspondant communal .

4 - Décision modificative n°2 sur le budget primitif 2020

Vu l'adoption du budget primitif en date du 03 mars 2020,

Vu la nécessité de faire des virements de crédits entre comptes

Le conseil municipal autorise les écritures suivantes :

Section d'investissement

Ch.	Article	Objet	Dépense	Recette
020	020	Dépenses imprévues	-10 100.00€	
21	2183-41	Matériel informatique (portail famille)	+10 100.00€	
		Total DM 2	0.00€	
		Total DM 1	0.00€	
		Pour mémoire, budget primitif	420 487.00€	420 487.00€
		TOTAL	420 487.00€	420 487.00€

Section de fonctionnement

Ch.	Article	Objet	Dépense	Recette
022	022	Dépenses imprévues	-2675.00€	
011	60632	Fourn. Pt équipement (Illuminations)	+2675.00€	
		Total DM 2	0.00€	
		Pour mémoire, budget primitif	955 569.00€	955 569.00€
		TOTAL	955 569.00€	955 569.00€

5 - Subventions DETR et DSIL programme 2021

Le conseil municipal autorise Mr le maire à déposer les dossiers de demande de subventions au titre de la DETR et DSIL pour les travaux sur la rue de la Fleurière et pour une structure sur le terrain de loisirs.

NB : Subvention de 18 971€ allouée par le conseil départemental (sur travaux d'investissement engagés avant juillet 2021) afin de relancer l'économie locale dans le cadre du plan Mayenne Relance (10 millions d'euros). Elle pourrait être demandée pour les travaux sur le CR du Tertre.

6 - Divers

- Le devis ABELIUM concernant la mise en place du portail familles, mutualisé avec la commune de ST JEAN SUR MAYENNE s'élève à 10 087.50 € TTC (au lieu de 15 400€ - commune seule). La formation est programmée fin 2020 avec une mise en service au 1^{er} janvier 2021.

Il est validé par le conseil municipal.

- Cession bascule, rue St Ouen : Suite au non renouvellement de l'entretien de la bascule depuis le 01/01/2019, le garage Le Petit Saint Germain est intéressé par l'emplacement pour y installer une station de lavage. Pour cela, il est nécessaire de lui céder une surface, après accord du conseil départemental .

- Bilan des Virades par Morgane Rouillon qui remercie les conseillers pour la fabrication de gâteaux et les associations pour leur implication.

- Les travaux de viabilisation du lotissement des Charmes doivent débuter début novembre.

- A noter : commission « communication » : mercredi 04 novembre à 20h